

Règlement  
spécifique

2022-2023

Ce règlement complète certaines dispositions du règlement général des études et des examens. Il comprend en outre le règlement des stages et le règlement des travaux de fin d'études.

Département  
Sciences et  
Technologies

## Table des matières

<b>CHAPITRE I : Présence au cours .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE II : Evaluation .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE III : Stages - dispositions communes .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE IV : Stages : dispositions particulières.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE V : Travail de fin d'études/mémoire - dispositions communes .....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE VI : Travail de fin d'études - dispositions particulières.....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre VII : Validation du programme .....</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre VIII : Annexes .....</b>	<b>20</b>

## **CHAPITRE I : Présence au cours**

Art 1. Tout étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités d'enseignement de son programme de cours afin de favoriser sa réussite et la dynamique des activités pédagogiques.

Tout étudiant doit participer à au moins 80 pour cent des séances d'exercices et de travaux pratiques. Tout étudiant qui aura atteint plus de 20 pour cent d'absences injustifiées sera considéré comme absent à cette activité.

## CHAPITRE II : Evaluation

Art 2. Chaque enseignant décide de la méthode d'évaluation de l'activité d'apprentissage dont il assume la charge : évaluation continue, examen écrit ou oral en fin de cours ou en session, existence d'interrogations dispensatoires .... Il en avertit l'étudiant en début de cours et doit préciser si ces évaluations ne peuvent être réalisées qu'une seule fois auquel cas, elles sont rattachées aux deux sessions d'examens c'est-à-dire que les points obtenus en première session sont reportés en seconde session sans possibilité de modification. Ces dispositions, qui doivent être en accord avec le règlement général des études, sont précisées dans l'engagement pédagogique du cours ou de l'unité d'enseignement (UE).

La note finale de l'unité d'enseignement est le résultat du calcul de la moyenne géométrique pondérée des notes des différentes activités d'apprentissage constituant l'unité d'enseignement.

Les différents engagements pédagogiques comprenant notamment les modalités et critères d'évaluation peuvent être consultés sur la plateforme « MYHERS ».

Art 3. L'inscription à la seconde session vaut pour l'ensemble des unités d'enseignement pour lesquelles l'étudiant a obtenu, en première session, une note inférieure à 10/20. Les notes obtenues aux activités d'apprentissage sont conservées de la première session à la seconde session sauf si des examens en seconde session les modifient.

Art 4. L'étudiant qui, à l'issue de l'année académique, a obtenu une note supérieure ou égale à 10 à une activité d'apprentissage au sein d'une unité d'enseignement non réussie voit cette note reportée automatiquement à l'année suivante. Si l'étudiant désire améliorer cette note et donc ne pas accepter ce report, il doit avertir le secrétariat et l'enseignant concerné de ce choix par écrit.

Art 5. Cas particulier pour les étudiants du bloc 1 du premier cycle :

- 
- Les résultats obtenus pour les activités d'apprentissage évaluées lors des épreuves de janvier sont conservés en juin et en septembre sauf si une épreuve en modifie la valeur.

### CHAPITRE III : Stages - dispositions communes

- Art 6. Le stage est une activité d'enseignement obligatoire des sections bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement, bachelier en électromécanique, bachelier en chimie, bachelier en construction et bachelier en sciences industrielles et en année diplômante de master en sciences de l'ingénieur industriel et master en gestion de chantier.
- Art 7. Dans les délais prescrits par le responsable des stages et travail de fin d'études (TFE) de la section, l'étudiant recherche un endroit de stage répondant aux objectifs spécifiques de sa formation et le propose au responsable qui en analyse la pertinence. S'il s'avère que le stage proposé n'offre pas toutes les garanties de formation requises, l'étudiant est invité à modifier son choix.
- Art 8. Un membre du personnel enseignant de la section désigné comme promoteur, accompagne l'étudiant lors d'une visite préliminaire dans l'entreprise, rencontre le maître de stage désigné au sein de celle-ci, veille au bon déroulement du stage et rend visite au stagiaire sur son lieu de stage.
- Art 9. Une convention est établie en trois exemplaires, entre le département sciences et technologies de la Haute École, l'étudiant et l'entreprise. Cette convention précise les droits et devoirs de chacune des parties. Elle doit être signée avant le début du stage. Si ce n'est pas le cas, les journées de stage antérieures à la signature ne seront pas prises en considération.
- Art 10. Chaque stagiaire doit faire remplir par son maître de stage (ou le Conseiller en prévention de l'entreprise) l'analyse de risque annexée à la convention de stage ou celle proposée par l'entreprise.
- Art 11. Toute absence en stage doit être justifiée par un document probant que l'étudiant remet dans les huit jours au secrétariat du département. Le premier jour de son absence, il avertit sans retard son promoteur, le secrétariat de la section et son maître de stage en précisant notamment la durée prévisible de l'absence.
- Art 12. Un stage est considéré irrégulier :
- en l'absence de convention de stage ;
  - si l'entreprise met fin au stage parce que l'étudiant a enfreint une ou plusieurs de ses obligations ;
  - en cas d'absence injustifiée.
- Ar 13. Le stage est évalué par le maître de stage en entreprise à l'aide d'un questionnaire d'évaluation (annexe 1). L'appréciation relative à chaque item sera traduite par le promoteur interne selon la clé suivante :

- E (excellent) correspond à une note égale à 18,
- TB (très bien) à 16,
- B (bien) à 14,
- S (satisfaisant) à 12,
- I (insuffisant) à 7,
- TI (très insuffisant) à 4.

La note finale sera obtenue en faisant la moyenne arithmétique des notes obtenues aux différents items. En cas de force majeure ou de litige, le promoteur fixe la note.

## **CHAPITRE IV : Stages : dispositions particulières**

Remarque générale : les dates de stages peuvent être modifiées pour raison de forces majeures, ou liées au PAE de l'étudiant et en accord avec le jury de CAVP.

### **BACHELIER EN PREVENTION, SECURITE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENT**

Art 14. Le stage des bacheliers en prévention sécurité industrielle et environnement est d'une durée de 14 semaines à placer entre le mercredi 1 février 2023 et le vendredi 19 mai 2023.

La responsable des stages est Christine Serré.

Disposition complémentaire : afin d'obtenir le certificat complémentaire de conseiller en prévention II, le stagiaire devra effectuer son stage dans une entreprise disposant en son sein d'un SIPPT instauré dans le respect de la législation en matière de bien-être au travail (ou équivalent dans un autre pays que la Belgique).

### **BACHELIER EN ELECTROMECHANIQUE**

Art 15. Le stage des bacheliers en électromécanique est d'une durée de 14 semaines à placer entre le lundi 7 novembre 2022 et le vendredi 17 mars 2023.

Le responsable des stages est monsieur Yves SATINET.

### **BACHELIER EN CHIMIE**

Art 16. Le stage des bacheliers en chimie est d'une durée de 14 semaines à placer entre le mercredi 1 février 2023 et le vendredi 19 mai 2023.

La responsable des stages est Madame Anne Daugimont.

### **BACHELIER EN CONSTRUCTION**

Art 17. Dans le cas du bachelier en construction, l'étudiant doit avoir trouvé pour le premier jour suivant les congés d'automne au plus tard, une entreprise disposée à l'accueillir en stage et à lui confier la réalisation d'un travail de fin d'études répondant aux objectifs

de la formation. Pour cette date au plus tard, l'étudiant doit informer le responsable des stages. Un membre de l'équipe enseignante se met alors en contact avec l'entreprise pour évaluer la proposition de stage et de TFE. Si cette évaluation répond aux objectifs de la formation, une réunion préliminaire entre l'entreprise, l'étudiant et l'enseignant est organisée afin de préciser les modalités et de signer la convention de stage et TFE. Dans le cas contraire, l'étudiant est appelé à modifier son choix d'entreprise.

Un descriptif (annexé à la convention de stage) décrivant le contenu potentiel du stage doit être approuvé avant le début du stage par l'étudiant, le maître de stage et le promoteur. Le stage dure 14 semaines, à placer entre le mercredi 1 février 2023 et le vendredi 19 mai 2023. Le stage proprement dit est évalué par le maître de stage à l'aide du questionnaire d'évaluation sur un maximum de 20 points, d'après la grille de correspondance reprise en article 13 de ce règlement.

Le responsable des stages est monsieur Michaël Nahant.

## BACHELIER EN SCIENCES INDUSTRIELLES

Art 18. Le stage dure 6 semaines à placer entre le 7 novembre 2022 et le 23 décembre 2022.

Le responsable des stages est monsieur Damien Lecart

Art 19. La remise du rapport de stage est prévue pour le 9 janvier 2023, il sera fait en deux exemplaires, un pour le promoteur interne et l'autre pour le promoteur externe. Il est obligatoire, il devra compter au maximum 30 pages.

Art 20. La couverture et la page de garde sont obligatoirement imprimées selon un modèle standard et dans une couleur commune à toute la section.

Art 21. Le rapport de stage sera structuré de la façon suivante :

- Table des matières (1 page)
- Introduction et remerciements (1 page)
- Présentation de la (des) société(s) (1 page)
- Une description chronologique succincte des différentes activités réalisées durant le stage
- Le corps du rapport doit contenir le développement d'un ou deux thèmes définis à partir des activités réalisées durant le stage. Cet élément du rapport sera personnel et neuf au sens suivant : d'autres étudiants faisant leur stage dans le même service de la même entreprise ne le réutiliseront pas. Ces thèmes peuvent être très diversifiés : petite recherche technique, fonctionnement ou organisation de certaines parties de l'entreprise, procédure ISO...
- Conclusion générale

Art 22. Une brève présentation orale, (10 minutes + 10 minutes pour les questions) sera réalisée par l'étudiant devant au minimum deux enseignants de la section. Un support (quelques diapositives PowerPoint) sera réalisé afin de structurer l'exposé.



Art 23. Le rapport est évalué par les promoteurs internes sur un maximum de 30 points, trois critères essentiels seront considérés dans l'évaluation du rapport : le contenu scientifique, la structure et la présentation, la langue française. La présentation orale du rapport sera notée sur un maximum de 10 points. L'évaluation du maître de stage, établie selon les modalités reprise en annexe 1 du présent règlement, sera notée sur 40 points. La note globale est établie sur un maximum de 80 points et ramenée sur 20.

## MASTER EN SCIENCES INDUSTRIELLES

Art 24. Le responsable des stages est monsieur Damien Lecart.

Art 25. Pour le 18 novembre 2022 au plus tard, l'étudiant doit avoir trouvé une entreprise disposée à l'accueillir en stage et à lui confier la réalisation d'un travail de fin d'études répondant aux objectifs de la formation. Pour cette date au plus tard, l'étudiant doit informer le responsable des stages. Un membre de l'équipe enseignante se met alors en contact avec l'entreprise pour évaluer la proposition de stage et de TFE. Si cette évaluation répond aux objectifs de la formation, alors une réunion préliminaire entre l'entreprise, l'étudiant et l'enseignant est organisée afin de préciser les contenus et de signer la convention de stage et TFE. Dans le cas contraire, l'étudiant est appelé à modifier son choix d'entreprise. Un descriptif (annexé à la convention de stage) décrivant le contenu potentiel du stage doit être approuvé avant le début du stage par l'étudiant, le maître de stage et le promoteur.

Art 26. Le stage dure 14 semaines, à placer entre le mercredi 1 février 2023 et le vendredi 19 mai 2023. Le stage proprement dit est évalué par le maître de stage en entreprise à l'aide du questionnaire d'évaluation (voir annexe 1) L'appréciation qui en découle correspond à 25 % de la note attribuée à l'UE.

## MASTER EN ALTERNANCE - GESTIONNAIRE DE CHANTIER EN CONSTRUCTION DURABLE

Art 27. Les responsables des stages sont madame Géraldine Pety et monsieur Marc Durieux.

Art 28. Le Master 120 crédits en alternance, repose, comme son nom l'indique, sur la méthodologie de l'alternance. Le cursus se déroule donc pour partie en Haute Ecole et pour partie en entreprise. Les modalités spécifiques en liens avec les stages en entreprises sont reprises dans les documents « Vade mecum » et ses annexes (voir

annexe ) de cette formation.

## **CHAPITRE V : Travail de fin d'études/mémoire - dispositions communes**

- Art 29. Le travail de fin d'études/mémoire est une activité d'enseignement obligatoire en année diplômante de bachelier en prévention sécurité industrielle et environnement, de bachelier en électromécanique, de bachelier en chimie, de bachelier en construction, en année diplômante de master en sciences de l'ingénieur industriel et en année diplômante de master en gestion de chantier.
- Art 30. La présentation et la défense du travail de fin d'études/mémoire constituent le dernier examen de la session d'examens en cours ; elles peuvent cependant, pour des raisons d'organisation, avoir lieu dans le courant de la session d'examens.
- Art 31. L'étudiant propose, dans les délais prescrits par le responsable des stages et TFE, le sujet de son travail de fin d'études/mémoire au responsable qui en analyse l'intérêt et la faisabilité. S'il s'avère que le sujet du travail de fin d'études/mémoire proposé n'offre pas toutes les garanties de formation requises, l'étudiant est invité à modifier son choix.
- Art 32. L'étudiant réalise son travail de fin d'études/mémoire avec le concours d'un promoteur choisi parmi les membres du personnel enseignant et d'un maître de stage issu de l'entreprise qui accueille l'étudiant.
- Art 33. Le promoteur, accompagne l'étudiant lors d'une visite préliminaire dans l'entreprise et y rencontre le maître de stage. Le contenu du travail de fin d'études/mémoire est défini lors de cette rencontre. Lors de cette visite, la faisabilité (notamment l'adéquation délais-contenu) est analysée, les éventuelles restrictions concernant les secrets de fabrication ou autres sont précisées.
- Art 34. Toutes les deux semaines, il est recommandé que l'étudiant informe son promoteur de l'avancement de son travail.
- Art 35. Le travail de fin d'études/mémoire doit être présenté en l'état au promoteur fin mai. Si le 1<sup>er</sup> juin, celui-ci juge que le travail montre des insuffisances importantes en matière :
- de présentation, d'orthographe et de grammaire ;
  - d'exactitude scientifique et/ou technique ;
  - d'atteinte des objectifs fixés.

Il convoquera un jury restreint de trois personnes comprenant la direction du département, le promoteur et un enseignant choisi dans la spécialité abordée dans le travail de fin d'études/mémoire. Ce jury restreint analysera la requête du promoteur et informera l'étudiant qu'il ne peut présenter son travail et est reporté à la session suivante. L'avis sera écrit, remis à l'étudiant et contresigné par ce dernier.

- Art 36. Si l'étudiant désire reporter son travail de fin d'études/mémoire en seconde session, une demande dûment motivée de report doit être introduite par écrit auprès du directeur de département avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année académique en cours. Le promoteur doit également en être informé.
- Art 37. L'étudiant doit remettre à son promoteur sous forme électronique une semaine avant l'échéance indiquée à l'article 52, son CV et un résumé de son travail de fin d'études/mémoire préalablement relu et approuvé par le promoteur et le maître de stage. L'étudiant doit également rendre un résumé de son TFE/mémoire sous forme de poster préalablement relu et approuvé par le promoteur et le maître de stage.
- Art 38. La couverture et la page de garde sont obligatoirement imprimées selon un modèle standard disponible se trouvant dans l'onglet support de cours de l'AA TFE/mémoire dans « MYHERS » du règlement spécifique qui est accessible sur le site [www.hers.be](http://www.hers.be).
- Art 39. Le non-dépôt du travail de fin d'études dans les délais prescrits est assimilé à une absence (règlement général des études 8.5)
- Art 40. L'étudiant doit remettre sur support informatique un exemplaire complet de son travail de fin d'études/mémoire et de la présentation (PowerPoint ou autre) à la bibliothèque au plus tard le jour de la défense orale.
- Art 41. Sauf cas de force majeure à apprécier par la direction du département, à défaut de respecter les échéances prévues pour la remise du travail écrit au secrétariat,
- En première session : la présentation et la défense du travail de fin d'études/mémoire sont reportées à la deuxième session, et l'étudiant sera considéré comme absent à cette activité d'apprentissage.
  - En seconde session : l'étudiant sera considéré comme absent à cette activité d'apprentissage.
- Art 42. Le jury du travail de fin d'études/mémoire est constitué des promoteurs, de membres du personnel enseignant du département et de personnes extérieures choisies par le responsable des stages et travail de fin d'études pour leurs connaissances du sujet traité.
- Art 43. La présentation et la défense sont publiques. Le public ne participe pas aux délibérations et ne peut intervenir pendant la présentation et la défense.
- Art 44. Les membres du jury évaluent la présentation et la défense orale du travail de fin d'études selon la grille d'évaluation placée en annexe 2.
- Art 45. Le travail de fin d'études/mémoire est strictement personnel. L'étudiant est seul responsable de la rédaction, de la présentation et de la défense de son travail.
- Art 46. Le travail de fin d'études/mémoire n'est pas considéré comme personnel s'il comprend des extraits empruntés à un ou plusieurs auteurs sans qu'ils soient référencés dans le texte ou si ces extraits constituent une partie significative d'un ou plusieurs chapitres du travail. Si l'étudiant remet aux lecteurs un travail qui n'est pas considéré comme

personnel, il est entendu à ce sujet par des membres du jury. Si après entretien, le caractère non personnel est confirmé,

- en première session : la présentation et la défense du travail de fin d'études/mémoire sont reportées à la deuxième session d'examens. La note de zéro est alors attribuée au travail de fin d'études/mémoire et l'étudiant doit le modifier selon les directives communiquées par le jury.
- en seconde session : l'étudiant est refusé.

Art 47. La note finale du travail de fin d'études/mémoire, exprimée sur 20, est le résultat de la moyenne pondérée entre l'évaluation de la partie écrite (2/3) et l'évaluation de la présentation orale (1/3).

Art 48 L'évaluation de la partie écrite est réalisée conjointement par le promoteur interne et le promoteur externe ainsi que les lecteurs en respectant la grille d'évaluation correspondante à la formation placée en annexe 2 de ce règlement. Les points pour la partie écrite ne sont communiqués aux membres du jury qu'après évaluation de la défense orale.

Art 49. L'évaluation de la partie orale est assurée par les membres du jury suivant la grille d'évaluation. Pour déterminer la note de chaque item, le président du jury utilise la clé de conversion suivante : le niveau "Insuffisant" correspond à 1/20 ; "Médiocre" à 7/20 ; "Satisfaisant" à 13/20 et "Très bon" à 19/20.

Art 50. Le jury reste souverain pour l'attribution de la note finale. Si la majorité des membres du jury estime que la note calculée ne correspond manifestement pas au travail de l'étudiant, le jury peut modifier la note calculée et fixer une autre note. Il faut toutefois l'accord de la majorité des membres du jury (vote à l'appui).

Art 51. Tous les livres de bibliothèque, les TFE, le matériel... empruntés à l'école doivent être rentrés pour le 15 juin au plus tard.

Art 52. Les échéances de première session sont :

- Jeudi 1 juin 2023 pour la remise du titre définitif du travail de fin d'études/mémoire, au responsable du travail de fin d'études. Le résumé et le CV doivent être remis au responsable du travail de fin d'études et au coordinateur de la section.
- Lundi 5 juin 2023 à 16 h pour la remise de la version informatique pdf finale du travail de fin d'études/mémoire au responsable du travail de fin d'études/mémoire de la section par l'intermédiaire de la plate-forme Teams. L'étudiant qui ne respectera pas ce délai ne pourra pas défendre son travail de fin d'études/mémoire en première session et se verra octroyer la note de zéro pour le travail de fin d'études/mémoire en première session.
- Le matin du jour de la défense orale pour la remise de la version informatique du TFE/mémoire et de sa présentation sur la plateforme Teams.

Art 53 Les échéances de seconde session sont :

- Le vendredi 18 août 2023 à 16 h pour la remise d'une version électronique du TFE/mémoire de fin d'études au responsable du travail de fin d'études le par l'intermédiaire de la plate-forme Teams.
- Le matin du jour de la défense orale pour la remise de la version électronique du travail de fin d'études/mémoire et de sa présentation sur la plateforme Teams.

Art 54 Les échéances pour la session anticipée sont :

- Le mardi 10 janvier 2023 à 16 h pour la remise d'une version électronique du travail de fin d'études au responsable du travail de fin d'études/mémoire par l'intermédiaire de la plate-forme Teams.
- Le matin du jour de la défense orale pour la remise de la version électronique du travail de fin d'études/mémoire et de sa présentation sur la plateforme Teams.

Art 55. Lorsque le jury estime qu'un travail est insuffisant et doit être amélioré en seconde session, le président de jury indique par écrit quelles sont les raisons pour lesquelles le travail n'a pas été accepté. Il précise également les modifications/améliorations à effectuer pour la seconde session. Ce document sera ensuite remis à l'étudiant.

Art 56. En application de la section 8.5 du Règlement Général des Études, l'étudiant qui n'a pas remis son travail de fin d'études/mémoire écrit à la date prescrite ne peut pas présenter la défense orale.

## **CHAPITRE VI : Travail de fin d'études - dispositions particulières**

### **BACHELIER EN CONSTRUCTION**

- Art 57. Le travail de fin d'études est une production personnelle de l'étudiant qui doit procurer un réel apport, soit à l'entreprise où le stage a été effectué, soit à la communauté scientifique et technique en général. Un travail de fin d'études ne peut pas se limiter à décrire une situation existante sans apport personnel.
- Art 58. Lors de la session de janvier, l'étudiant doit présenter sous forme de pitch l'état d'avancement de son travail. Ce petit exposé d'une dizaine de minutes permettra à l'étudiant de décrire l'état d'avancement de son travail (recherche bibliographique, étude théorique préalable, plan, perspectives...). L'exposé sera évalué et interviendra dans la note finale du TFE. Cette présentation est aussi l'occasion pour le promoteur de réorienter le travail de l'étudiant si nécessaire.
- Art. 59. L'étudiant est tenu de contacter son promoteur régulièrement durant son stage, afin de le tenir au courant de l'avancement de son travail. Ces contacts peuvent être effectués par téléphone, e-mail, rencontre...
- Art 60 Le premier contact doit avoir lieu, à l'initiative de l'étudiant, au plus tard à l'issue de la quatrième semaine de stage. Le contenu définitif du Travail de Fin d'Études est alors fixé. Si celui-ci a été modifié par rapport à ce qui avait été présenté en décembre, l'étudiant doit motiver son choix et le promoteur donne ou non son accord.
- Art 61. L'étudiant doit soumettre une proposition de cahier des charges à son promoteur et à son maître de stage pour avis pour le 17 février 2023 et le cahier des charges définitif doit être approuvé et signé par toutes les parties pour le vendredi 24 mars 2023. Ce cahier des charges doit être intégré dans le travail de fin d'études.
- Art 62. Ensuite, l'étudiant doit contacter son promoteur toutes les deux semaines, et lui présenter des documents lui permettant de juger l'avancée de son travail. Le promoteur d'un étudiant qui ne respecte pas cette contrainte décline toute responsabilité quant au suivi de son TFE.
- Art 63. L'étudiant doit remettre le titre définitif du travail de fin d'études, le résumé (250 à 350 mots) et son CV au coordinateur de la section et au promoteur au plus tard pour le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023.
- Art 64. Le travail de fin d'études, dans une version provisoire complète, doit être présenté au promoteur et au maître de stage au plus tard le mercredi 24 mai 2023, sous format papier ou informatique.

Art 65. Cette version intermédiaire sera évaluée et interviendra dans la note finale du TFE.

Art 66. Si à la suite de la lecture de ce document, le promoteur estime :

- Que le travail est correct, il donne son accord pour la remise définitive ;
- Que des corrections sont à apporter, il demande à l'étudiant d'effectuer ces corrections ;
- Que le travail présente des insuffisances importantes, il applique les dispositions du chapitre V. « Travail de fin d'études : Dispositions communes ».

Art 67. Évaluation des échéances intermédiaires (pitch et version provisoire). Le pitch est évalué par l'ensemble des enseignants de la section présents lors de la présentation de janvier. Si le pitch est réalisé correctement, il n'intervient pas à proprement parler dans la cote. S'il n'est pas fait, on retire 2 points sur 20 à la cote globale TFE. S'il est bâclé, on retire 1 point sur 20 à la cote globale TFE.

Art 68. La version provisoire complète est évaluée par le promoteur. Si cette version respecte les consignes, elle n'intervient pas à proprement parler dans la note. Si elle n'est pas réalisée, 4 points sur 20 à la note globale TFE sont retirés. Enfin, si le promoteur estime qu'elle n'est pas de qualité suffisante, 2 points sur 20 à la note globale TFE sont retirés.

Art 69. Le jury du TFE est constitué uniquement des promoteurs et maîtres de stage des étudiants du jury, de membres du personnel enseignant de la catégorie, et de personnes extérieures choisies et invitées par la Directrice-Présidente ou la Direction du Département pour leurs connaissances du sujet traité dans le TFE. Toute personne extérieure au jury a le droit d'assister à la présentation et à la défense, mais ne peut en aucun cas ni remettre une évaluation, ni assister ou participer à la délibération.

Art 70. Lecteurs, promoteurs et maître de stage se concerteront avant la défense orale de l'étudiant, afin d'attribuer une note au travail écrit, sur base des critères figurant dans la grille d'évaluation TFE figurant en annexe 2.

Art 71. Le président du jury est une personne neutre. Il ne peut être ni le promoteur, ni le maître de stage d'un des étudiants du jury qu'il préside. Il ne peut remettre aucune cote au cours du jury qu'il préside.

## **MASTER EN ALTERNANCE - GESTIONNAIRE DE CHANTIER EN CONSTRUCTION DURABLE**

Art 72. Les dispositions générales concernant les mémoires, reprises au chapitre V du présent règlement, sont d'application.

Art 73. L'étudiant doit développer un aspect de son travail en entreprise et l'accompagner d'une analyse critique et réflexive. Il s'agira d'éviter au maximum les parties théoriques (une bibliographie, si nécessaire pourra suffire) et de privilégier le partage de



l'expérience acquise et le travail réellement fait par l'étudiant dans le cadre d'une ou des missions qui lui ont été confiées par l'entreprise.

Art 74. Le responsable des mémoires est Monsieur Durieux.

Art 75. Les Échéances pour la première session sont :

- Lors de la troisième évaluation du stage, l'étudiant doit soumettre une proposition de cahier des charges à son promoteur et à son maître de stage pour avis. Le cahier des charges définitif doit être approuvé et signé par toutes les parties lors de la dernière évaluation de stage. Cette version doit être envoyée au responsable mémoires. Ce cahier des charges doit être intégré dans le mémoire.
- Le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 pour la remise du titre définitif du mémoire, du résumé et du CV au responsable du mémoire et au coordinateur de la section.
- Le lundi 5 juin 2023 à 16 h pour la remise de la version informatique pdf finale du mémoire, au promoteur et au responsable mémoire de la section par l'intermédiaire de la plate-forme teams. L'étudiant qui ne respectera pas ce délai ne pourra pas défendre son mémoire en première session et se verra octroyer la note zéro pour le mémoire en première session.
- Le matin du jour de la défense orale pour la remise de la version informatique du mémoire et de sa présentation sur la plateforme Teams.

Art 76. Les échéances pour la seconde session sont :

- Le vendredi 18 août 2023 pour la remise d'une version informatique pdf du mémoire au responsable mémoire de la section par l'intermédiaire de la plateforme teams.
- Le matin du jour de la défense orale pour la remise de la version informatique du mémoire et de sa présentation sur la plateforme Teams.

## Chapitre VII : Validation du programme

Art 77. La validation du programme de l'étudiant est subordonnée à l'introduction préalable d'une demande écrite et signée auprès du Président de la Commission d'admission et de valorisation des programmes (CAVP) ou à la proposition d'un programme de cours via le portail my.hers. pour le 15 octobre au plus tard ou dans les dix jours qui suivent l'inscription si celle-ci est postérieure. Tous les documents justificatifs doivent être joints à la demande.

Conformément à l'article 131 §4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, pour ses missions d'approbation et de suivi du programme de l'étudiant, d'admission, d'équivalence ou de valorisation des acquis, le jury de cycle du cursus concerné délègue ses compétences à une Commission d'Admission et de Validation des Programmes (CAVP) constituée d'au moins trois membres, dont le Président et le secrétaire de ce jury, auxquels s'adjoint un représentant des autorités académiques.

Les différentes commissions sont présidées par la direction du département, en présence de la représentante des autorités académiques, Véronique Wilkin.

### **Bachelier en électromécanique**

Secrétaire : Yves Satinet

Membres : Simon Englebert et Edouard Van Parijs

### **Bachelier en chimie**

Secrétaire : Anne Daugimont

Membres : Olivier Lentzen et Jérôme Louis

### **Bachelier en construction**

Secrétaire : Michaël Nahant

Membres : Maureen Chamillard et François Lambert

### **Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement**

Secrétaire : Christine Serré

Membres : Gérald Troessaert et Anne Daugimont

## **Bachelier en sciences industrielles et master en sciences de l'ingénieur industriel**

Secrétaire : Simon Englebert

Membres : Yves-Dominique Franck, Frédéric Vandermissen, Anthony Poncelet, Grégory Gillet et Damien Lecart

## **Master en gestion de chantier**

Secrétaire : Marc Durieux

Membres : Géraldine Pety, Michaël Plainchamp et Jean-Christophe Hick

La commission CAVP se réserve le droit de consulter l'ensemble des enseignants de la section.

Il manque les jurys de délibérations

Secrétaire : l'apparitrice

Président : le directeur de la section

Membres tous les responsables d'UE du cursus

## Chapitre VIII : Annexes

### ANNEXE 1 : GRILLE D’EVALUATION DE STAGE

#### A) GRILLE D’EVALUATION DES STAGES : BEM - BCH - BAPSIE - BSI



Nom et prénom de l'étudiant stagiaire :

Maître de stage école :

E.mail :

Maître de stage société :

Société :

Adresse :

Tél.:

E-mail :

#### Evaluation portée par le Promoteur société

Excellent (E) – Très bien (TB) – Bien (B) – Satisfaisant (S) – Insuffisant (I)  
– Sans objet (SO)

	E	TB	B	S	I	SO
<b>Evaluation globale:</b>						
<b>Compétences techniques:</b>						
1- Aptitude à cerner et à analyser les tâches demandées						
2- Aptitude à appliquer ses connaissances						
3- Aptitude à développer ses connaissances						
4- Qualité du travail, contenu technique, degré d'achèvement						
<b>Compétences sociales et personnelles:</b>						
1- Dynamisme, motivation, flexibilité et adaptation aux idées nouvelles						
2- Respect des contraintes (assiduité, ponctualité, sécurité)						
3- Rythme de travail						
4- Organisation du travail						
5- Autonomie – Initiative dans le travail						
6- Tenue vestimentaire adaptée aux activités						
7- Attitude et communication verbale et écrite						
8- Adaptation et intégration au milieu professionnel						
9- Attitude face au travail en groupe						
<b>Autres critères:</b>						

Commentaires concernant l'appréciation générale :



Autres commentaires concernant l'étudiant stagiaire :

1. Au point de vue de l'adaptation au milieu professionnel ?

2. Comment décrivez-vous le comportement de l'étudiant face à des problèmes techniques et/ou scientifiques ?

3. Quels sont pour vous les points forts du profil de l'étudiant ?

4. Avez-vous rencontré des difficultés avec l'étudiant ?

5. Quels ont été les principaux obstacles rencontrés par l'étudiant ?

6. L'étudiant a-t-il progressé ?

Date :

Signature :

## B) GRILLE D'ÉVALUATION DES STAGES— BCB



Haute École Robert Schuman  
 Département des Sciences & Technologies  
 Chemin de Weyler, 2 – B-6700 ARLON.  
 Tél. +32 (0)63 23 00 00 – Web : <https://www.hers.be/>

## Formulaire d'évaluation du stage en entreprise

Nom et prénom de l'étudiant stagiaire :  
 Nombre de jours de stage effectués :

Nom et prénom du Maître de stage en entreprise :  
 Fonction :  
 Société :  
 Adresse :  
 Tél :  
 E-mail :

### Évaluation portée par le Maître de stage

Excellent (E) – Très bien (TB) – Bien (B) – Satisfaisant (S) – Insuffisant (I) – Très Insuffisant (TI)  
 – Sans objet (SO)

	E	TB	B	S	I	TI	SO
<b>Compétences techniques:</b>							
1- Aptitude à cerner et à analyser le projet							
2- Aptitude à appliquer ses connaissances en cours de projet							
3- Aptitude à développer ses connaissances en cours de projet							
4- Qualité du travail, contenu technique, degré d'achèvement							
<b>Compétences sociales et personnelles:</b>							
1- Dynamisme, motivation, flexibilité et adaptation aux idées nouvelles							
2- Respect des contraintes (assiduité, ponctualité, sécurité)							
3- Rythme de travail							
4- Organisation du travail							
5- Autonomie – Initiative dans le travail							
6- Tenue vestimentaire adaptée aux activités							
7- Attitude et communication verbale et écrite							
8- Adaptation et intégration au milieu professionnel							
9- Attitude face au travail en groupe							
<b>Autres critères:</b>							
<b>Évaluation globale:</b>							

**Commentaires concernant l'appréciation générale:**

1- Quels sont vos commentaires, concernant l'étudiant stagiaire :

\* au point de vue de ses compétences techniques et/ou scientifiques ?

\* au point de vue de l'adaptation au milieu professionnel ?

\* au point de vue de l'adaptation aux méthodes de travail ?

\* au point de vue de sa motivation et de son dynamisme ?

2- Quels sont pour vous les points forts du profil de l'étudiant ?

3- Avez-vous rencontré des difficultés avec l'étudiant ?

4- Quels ont été les principaux obstacles rencontrés par l'étudiant ?

5- L'étudiant a-t-il progressé ?

6- Dans l'hypothèse d'un emploi vacant dans votre service, accepteriez-vous d'engager l'étudiant stagiaire ?

7- Avez-vous des remarques ou suggestions à formuler concernant la formation de l'étudiant ?

**C) GRILLE D’EVALUATION DES STAGES— MSI**

Nom et prénom de l’étudiant stagiaire :  
 Maître de stage école :  
 E-mail :

Maître de stage société :  
 Fonction :  
 Société :  
 Adresse :  
 Tél. :  
 E-mail :

**Evaluation portée par le Maître de stage**

Excellent (E) – Très bien (TB) – Bien (B) – Satisfaisant (S) – Insuffisant (I) – Très insuffisant (TI) – Sans objet (SO)

	E	TB	B	S	I	TI	SO
<b>Compétences techniques:</b>							
1. Aptitude à cerner et à analyser les tâches demandées							
2. Aptitude à appliquer ses connaissances							
3. Aptitudes à développer ses connaissances							
4. Qualité du travail, contenu technique							
5. Degré d’achèvement du travail							
<b>Compétences sociales et personnelles:</b>							
1. Dynamisme, motivation et flexibilité							
2. Respect des contraintes (assiduité, ponctualité, sécurité)							
3. Rythme de travail							
4. Organisation du travail							
5. Autonomie, initiative dans le travail							
6. Tenue vestimentaire adaptée aux activités							
7. Attitude et communication verbale et écrite							
8. Adaptation et intégration au milieu professionnel							
9. Attitude face au travail en groupe							
10. Aptitude à utiliser une langue étrangère							
<b>Autres critères.</b>							
<b>Evaluation globale:</b>							



**Commentaires concernant le stagiaire.**

1. Que pensez-vous de son adaptation au milieu professionnel ?
2. Comment décrivez-vous le comportement de l'étudiant face à des problèmes techniques et/ou scientifiques ?
3. Quels sont pour vous les points forts du profil de l'étudiant ?
4. Avez-vous rencontré des difficultés avec l'étudiant ?
5. Quels sont les principaux obstacles rencontrés par l'étudiant ?
6. A votre avis, l'étudiant a-t-il progressé durant le stage ?
7. Avez-vous des remarques ou suggestions à formuler concernant la formation de l'étudiant ?
8. Dans l'hypothèse d'un emploi vacant dans votre service, accepteriez-vous d'engager l'étudiant stagiaire ?

Signature

**ANNEXE 2 : EVALUATION DES TFE/MÉMOIRES**

**A) GRILLE D’EVALUATION DES TFE – BAPSIE - BCB**

<b>Critères d’évaluation du travail de fin d’études écrit</b>				
<b>Fond et contenu du travail</b>	<b>Insuffisant (1)</b>	<b>Médiocre (2)</b>	<b>Satisfaisant (3)</b>	<b>Très bon (4)</b>
<b>Qualité et exactitude scientifique et technique du travail</b>	Très graves erreurs	Quelques erreurs importantes	Quelques petites erreurs qui ne nuisent pas aux compétences	Aucune erreur décelée
<b>Apport personnel</b>	Aucun apport personnel - le TFE est purement descriptif	L’apport personnel est trop faible	L’apport personnel est mis en évidence	Investissement personnel remarquable
<b>Degré d’achèvement du travail</b>	Le sujet n’est traité que de manière superficielle.	Le travail demande un approfondissement	Le niveau technique du travail correspond à ce qui est attendu dans le cahier des charges	Le niveau technique atteint les objectifs les plus ambitieux du cahier des charges
<b>Démarche scientifique: Analyse du problème posé , Méthodologie , Ressources mobilisées , Discussion, esprit critique et analyse des résultats, présence de conclusions et de perspectives</b>	L’étudiant ne se base sur aucune démarche scientifique ou logique pour réaliser son TFE	La démarche scientifique n’est pas aboutie	L’étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est satisfaisante	L’étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est excellente
<b>Prise en compte des contraintes et des réalités du métier</b>	Aucune prise en compte de la faisabilité et des réalités de l’entreprise	Ces aspects ont été traités de manière superficielle	L’étudiant a tenu compte des réalités de l’entreprise	L’étudiant a fait des propositions d’amélioration à l’entreprise et a fait preuve d’esprit critique par rapport aux méthodes

				existantes de l'entreprise
<b>Forme du rapport écrit</b>	<b>Insuffisant (1)</b>	<b>Médiocre (2)</b>	<b>Satisfaisant (3)</b>	<b>Très bon (4)</b>
<b>Structure et cohérence globale du document</b>	Aucune structure ou structure incohérente	Structure manquant de clarté	La structure est présente et logique. Document cohérent, aucun point ne manque. Les éléments clés sont bien mis en évidence	Les éléments clés et les résultats présentés sont très bien mis en évidence. Le document est agréable à lire.
<b>Aspect général du document</b>	Mise en page bâclée et/ou orthographe et grammaire désastreuses. Absence du cahier des charges dans le document	Présence de quelques fautes d'orthographe et de grammaire. Document manquant de soin.	Orthographe et soin corrects. Respect des consignes.	La mise en page, les illustrations sont remarquables. Grande qualité graphique. Aucune faute d'orthographe et/ou de grammaire

### Critères d'évaluation de la défense orale

Présentation orale (Jury)	Insuffisant (1)	Médiocre (2)	Satisfaisant (3)	Très bon (4)
<b>Présentation</b>				
L'étudiant a bien mis en avant son travail personnel, a sélectionné les éléments intéressants. Présentation bien structurée, avec un support clair et lisible (ppt, plans, schémas, tableaux). Fluidité de l'exposé et	Niveau général totalement inacceptable	Lacunes dans la présentation	La présentation répond aux attentes et aux différents critères.	Présentation remarquable, captivante, faisant preuve de professionnalisme

respect du timing. Attitude adéquate.				
<b>Défense et réponse aux questions</b>				
Bonne maîtrise du domaine et de son travail personnel. Attitude respectueuse vis-à-vis des opinions de chacun. Capacité à élargir le débat. Bonne argumentation. Faculté de convaincre. Vocabulaire adéquat.	Défense et réponse d'un niveau non acceptable	Lacunes dans la défense	La défense répond aux critères attendus	Défense remarquable

## B) GRILLE D'ÉVALUATION DES TFE – BCH

Année Académique 2022-2023					
Grille d'évaluation des Travaux de Fin d'Études					
Bachelor chimie					
NOM de l'étudiant :					
I. ECRIT					
	Insuffisant (1)	Médiocre (2)	Satisfaisant (3)	Très bon (4)	Note attribuée (de 1 à 4)
<b>I.1. Critères de fond (fond et contenu du travail)</b>					
Qualité et exactitude scientifique et technique du travail.	Très graves erreurs	Quelques erreurs importantes	Quelques petites erreurs qui ne remettent pas les compétences en cause	Aucune erreur décelée	
Apport personnel	Aucun apport personnel - le TFE est purement descriptif	L'apport personnel est trop faible	L'apport personnel est mis en évidence	Investissement personnel remarquable	
<b>I.2. Autres critères de fond</b>					
Degré d'achèvement du travail	Le sujet n'est traité que de manière superficielle.	Le travail demande un approfondissement	Les objectifs attendus sont atteints	Le niveau du travail a dépassé les objectifs attendus	
Démarche scientifique : Analyse du problème posé, Méthodologie, Ressources mobilisées, Discussion, esprit critique et analyse des résultats, présence de conclusions et de perspectives	L'étudiant ne se base sur aucune démarche scientifique ou logique pour réaliser son TFE	La démarche scientifique n'est pas aboutie	L'étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est satisfaisante	L'étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est excellente	
<b>I.3. Forme du rapport écrit</b>					
Structure et cohérence globale du document	Aucune structure ou structure incohérente	Structure manquant de clarté	La structure est présente et logique. Document cohérent, aucun point ne manque. Les éléments clés sont bien mis en évidence	Les éléments clés et les résultats présentés sont très bien mis en évidence. Le document est agréable à lire.	
Aspect général du document	Mise en page bâclée et/ou orthographe et grammaire désastreuses. N'utilise pas les termes spécifiques et/ou scientifiques	Présence de quelques fautes d'orthographe et de grammaire. Document manquant de soin. Utilise peu les termes spécifiques et/ou scientifiques	Orthographe et soin corrects. Respect des consignes. Fait usage du langage technique et scientifique.	La mise en page, les illustrations sont remarquables. Grande qualité graphique. Aucune faute d'orthographe et/ou de grammaire. Fait usage du langage technique et scientifique.	
<b>II. Présentation orale (Jury)</b>					
	Insuffisant (1)	Médiocre (2)	Satisfaisant (3)	Très bon (4)	Note attribuée (de 1 à 4)
<b>Présentation</b>					
L'étudiant maîtrise le sujet, a sélectionné les éléments intéressants. Présentation bien structurée, avec un support clair et lisible (ppt, plans, schémas, tableaux). Fluidité de l'exposé et respect du timing. Attitude adéquate.	Niveau général totalement inacceptable	Lacunes dans la présentation	La présentation répond aux attentes et aux différents critères.	Présentation remarquable, captivante, faisant preuve de professionnalisme	
<b>Défense et réponse aux questions</b>					
Bonne maîtrise du domaine et de son travail personnel. Attitude respectueuse vis-à-vis des opinions de chacun. Capacité à élargir le débat. Bonne argumentation. Faculté de convaincre. Vocabulaire adéquat.	Défense et réponse d'un niveau non acceptable	Lacunes dans la défense	La défense répond aux critères attendus	Défense remarquable	
<b>Évaluation globale du travail</b>					
Cote globale: I ..... x (2/3) + II ..... x (1/3)					

## C) GRILLE D'ÉVALUATION DES TFE – BEM

<b>Critères d'évaluation du travail de fin d'études écrit - BEM</b>				
<b>Fond et contenu du travail</b>	<b>Insuffisant (1)</b>	<b>Médiocre (2)</b>	<b>Satisfaisant (3)</b>	<b>Très bon (4)</b>
<b>Qualité et exactitude scientifique et technique du travail</b>	Très graves erreurs	Quelques erreurs importantes	Quelques petites erreurs qui ne nuisent pas aux compétences	Aucune erreur décelée
<b>Apport personnel</b>	Aucun apport personnel - le TFE est purement descriptif	L'apport personnel est trop faible	L'apport personnel est mis en évidence	Investissement personnel remarquable
<b>Degré d'achèvement du travail</b>	Le sujet n'est traité que de manière superficielle.	Le travail demande un approfondissement	Le niveau technique du travail correspond à ce qui est attendu dans le cahier des charges	Le niveau technique atteint les objectifs les plus ambitieux du cahier des charges
<b>Démarche scientifique: Analyse du problème posé , Méthodologie , Ressources mobilisées , Discussion, esprit critique et analyse des résultats, présence de conclusions et de perspectives</b>	L'étudiant ne se base sur aucune démarche scientifique ou logique pour réaliser son TFE	La démarche scientifique n'est pas aboutie	L'étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est satisfaisante	L'étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est excellente
<b>Prise en compte des contraintes et des réalités du métier</b>	Aucune prise en compte de la faisabilité et des réalités de l'entreprise	Ces aspects ont été traités de manière superficielle	L'étudiant a tenu compte des réalités de l'entreprise	L'étudiant a fait des propositions d'amélioration à l'entreprise et a fait preuve d'esprit critique par rapport aux méthodes existantes de l'entreprise

Forme du rapport écrit	Insuffisant (1)	Médiocre (2)	Satisfaisant (3)	Très bon (4)
<b>Structure et cohérence globale du document</b>	Aucune structure ou structure incohérente	Structure manquant de clarté	La structure est présente et logique. Document cohérent, aucun point ne manque. Les éléments clés sont bien mis en évidence	Les éléments clés et les résultats présentés sont très bien mis en évidence. Le document est agréable à lire.
<b>Aspect général du document</b>	Mise en page bâclée et/ou orthographe et grammaire désastreuses. Absence du cahier des charges dans le document	Présence de quelques fautes d'orthographe et de grammaire. Document manquant de soin.	Orthographe et soin corrects. Respect des consignes.	La mise en page, les illustrations sont remarquables. Grande qualité graphique. Aucune faute d'orthographe et/ou de grammaire

## Critères d'évaluation de la défense orale - BEM

Présentation orale (Jury)	Insuffisant (1)	Médiocre (2)	Satisfaisant (3)	Très bon (4)
<b>Présentation</b>				
L'étudiant a bien mis en avant son travail personnel, a sélectionné les éléments intéressants. Présentation bien structurée, avec un support clair et lisible (ppt, plans, schémas, tableaux). Fluidité de l'exposé et respect du timing. Attitude adéquate.	Niveau général totalement inacceptable	Lacunes dans la présentation	La présentation répond aux attentes et aux différents critères.	Présentation remarquable, captivante, faisant preuve de professionnalisme
<b>Défense et réponse aux questions</b>				
Bonne maîtrise du domaine et de son travail personnel. Attitude respectueuse vis-à-vis des	Défense et réponse d'un niveau		La défense répond aux	Défense remarquable

opinions de chacun. Capacité à élargir le débat. Bonne argumentation. Faculté de convaincre. Vocabulaire adéquat.	non acceptable	Lacunes dans la défense	critères attendus	
---	----------------	-------------------------	-------------------	--

## D) GRILLE D'ÉVALUATION DES MÉMOIRES – MSI

Grille d'évaluation pour le Travail de Fin d'Études MSI					
Nom de l'étudiant :					
<b>I. ECRIT</b>					
<b>I.1. Critères de fond principaux</b>					
Fond et contenu du travail (Lecteurs et promoteurs)	Insuffisant (1)	Médiocre (2)	Satisfaisant (3)	Très bon (4)	Note attribuée (de 1 à 4)
Qualité et exactitude scientifique et technique du travail.	Très graves erreurs	Quelques erreurs importantes	Quelques petites erreurs qui ne nuisent pas aux compétences	Aucune erreur décelée	
Apport personnel	Aucun apport personnel - le TFE est purement	L'apport personnel est trop faible	L'apport personnel est mis en évidence	Investissement personnel remarquable	
<b>I.2. Autres critères de fond</b>					
Degré d'achèvement du travail	Le sujet n'est traité que de manière superficielle.	Le travail demande un approfondissement	Le niveau technique du travail correspond à ce qui est attendu dans le	Le niveau technique atteint les objectifs les plus ambitieux du cahier des charges	
Démarche scientifique : Analyse du problème posé , Méthodologie , Ressources mobilisées , Discussion, esprit critique et analyse des résultats, présence de conclusions et de perspectives	L'étudiant ne se base sur aucune démarche scientifique ou logique pour réaliser son TFE	La démarche scientifique n'est pas aboutie	L'étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est	L'étudiant a cerné et analysé le projet, il a fait preuve de rigueur scientifique et de sens critique. Son analyse et interprétation des résultats est excellente	
Prise en compte des contraintes et des réalités du métier. L'aspect gestion de chantier et l'aspect durable ont été traités (ce dernier critère peut être hors sujet dans certains cas)	Aucune prise en compte de la faisabilité et des réalités de l'entreprise	Ces aspects ont été traités de manière superficielle	L'étudiant a tenu compte des réalités de l'entreprise	L'étudiant a fait des propositions d'amélioration à l'entreprise et a fait preuve d'esprit critique par rapport aux méthodes existantes de l'entreprise	
<b>I.3. Forme du rapport écrit (Lecteurs et promoteurs)</b>					
Structure et cohérence globale du document	Aucune structure ou structure incohérente	Structure manquant de clarté	La structure est présente et logique. Document cohérent, aucun point ne manque. Les éléments clés	Les éléments clés et les résultats présentés sont très bien mis en évidence. Le document est agréable à lire.	
Aspect général du document	Mise en page bâclée et/ou orthographe et grammaire désastreuses. Absence du cahier des charges dans le	Présence de quelques fautes d'orthographe et de grammaire. Document manquant de soin.	Orthographe et soin corrects. Respect des consignes.	La mise en page, les illustrations sont remarquables. Grande qualité graphique. Aucune faute d'orthographe et/ou de grammaire	



II. Présentation orale (Jury)	Insuffisant (1)	Médiocre (2)	Satisfaisant (3)	Très bon (4)	Note attribuée (de 1 à 4)
<b>Présentation</b>					
L'étudiant a bien mis en avant son travail personnel, a sélectionné les éléments intéressants. Présentation bien structurée, avec un support clair et lisible (ppt, plans, schémas, tableaux). Fluidité de l'exposé et respect du timing. Attitude adéquate.	Niveau général totalement inacceptable	Lacunes dans la présentation	La présentation répond aux attentes et aux différents critères.	Présentation remarquable, captivante, faisant preuve de professionnalisme	
<b>Défense et réponse aux questions</b>					
Bonne maîtrise du domaine et de son travail personnel. Attitude respectueuse vis-à-vis des opinions de chacun. Capacité à élargir le débat. Bonne argumentation. Faculté de convaincre. Vocabulaire adéquat.	Défense et réponse d'un niveau non acceptable	Lacunes dans la défense	La défense répond aux critères attendus	Défense remarquable	
<b>II. Présentation orale (Jury)</b>					
<b>Présentation</b>					
L'étudiant a bien mis en avant son travail personnel, a sélectionné les éléments intéressants. Présentation bien structurée, avec un support clair et lisible (ppt, plans, schémas, tableaux). Fluidité de l'exposé et respect du timing. Attitude adéquate.	Niveau général totalement inacceptable	Lacunes dans la présentation	La présentation répond aux attentes et aux différents critères.	Présentation remarquable, captivante, faisant preuve de professionnalisme	
<b>Défense et réponse aux questions</b>					
Bonne maîtrise du domaine et de son travail personnel. Attitude respectueuse vis-à-vis des opinions de chacun. Capacité à élargir le débat. Bonne argumentation. Faculté de convaincre. Vocabulaire adéquat.	Défense et réponse d'un niveau non acceptable	Lacunes dans la défense	La défense répond aux critères attendus	Défense remarquable	
<b>II. Présentation orale (Jury)</b>					
<b>Présentation</b>					
L'étudiant a bien mis en avant son travail personnel, a sélectionné les éléments intéressants. Présentation bien structurée, avec un support clair et lisible (ppt, plans, schémas, tableaux). Fluidité de l'exposé et respect du timing. Attitude adéquate.	Niveau général totalement inacceptable	Lacunes dans la présentation	La présentation répond aux attentes et aux différents critères.	Présentation remarquable, captivante, faisant preuve de professionnalisme	
<b>Défense et réponse aux questions</b>					
Bonne maîtrise du domaine et de son travail personnel. Attitude respectueuse vis-à-vis des opinions de chacun. Capacité à élargir le débat. Bonne argumentation. Faculté de convaincre. Vocabulaire adéquat.	Défense et réponse d'un niveau non acceptable	Lacunes dans la défense	La défense répond aux critères attendus	Défense remarquable	
<b>II. Présentation orale (Jury)</b>					
<b>Présentation</b>					
L'étudiant a bien mis en avant son travail personnel, a sélectionné les éléments intéressants. Présentation bien structurée, avec un support clair et lisible (ppt, plans, schémas, tableaux). Fluidité de l'exposé et respect du timing. Attitude adéquate.	Niveau général totalement inacceptable	Lacunes dans la présentation	La présentation répond aux attentes et aux différents critères.	Présentation remarquable, captivante, faisant preuve de professionnalisme	
<b>Défense et réponse aux questions</b>					
Bonne maîtrise du domaine et de son travail personnel. Attitude respectueuse vis-à-vis des opinions de chacun. Capacité à élargir le débat. Bonne argumentation. Faculté de convaincre. Vocabulaire adéquat.	Défense et réponse d'un niveau non acceptable	Lacunes dans la défense	La défense répond aux critères attendus	Défense remarquable	